

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (22 MARS 2007)

Permettre à chacun de faire valoir ses expériences professionnelles : Marie Arena dope les diplômes du vécu

Toute expérience professionnelle est un acquis qui peut être validé et valorisé. Tel est le leitmotiv **du dispositif de validation des compétences** développé par les **5 opérateurs publics** de formation et d'enseignement et organisé sous forme de consortium.

Ce dispositif, en plein développement, permet aux citoyens de plus de 18 ans de faire reconnaître officiellement des **compétences acquises par l'expérience de travail et de vie**.

Après quelques mois de mise en oeuvre, plus de 300 personnes ont ainsi déjà pu faire valider leurs compétences professionnelles, les valoriser sur le marché de l'emploi et avoir accès à de nouvelles formations. D'autres candidats profiteront également très prochainement de cette reconnaissance tant le dispositif connaît une véritable montée en puissance.

Ce jeudi 22 mars*, la Ministre-Présidente de la Communauté française, également Ministre wallonne de la formation, Marie ARENA, a donné le **coup d'envoi** d'une vaste **campagne d'information** à destination des acteurs de terrain (tous réunis pour la première fois !) qui guident, orientent et conseillent les candidats qui veulent faire valider une expérience professionnelle. Objectif ? **Faire en sorte que chaque citoyen puisse être informé du dispositif pour pouvoir en bénéficier**.

Cette conférence de presse a également permis d'entendre les témoignages de Maurin Bekaert (candidat aide-comptable) et Thierry Vanbeselaere (candidat installateur sanitaire), tous deux ayant fait valider leurs compétences. Ils ont évoqué leur parcours, leur démarche ainsi que leurs perspectives professionnelles.

ILS POSSÈDENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET ILS L'ONT FAIT SAVOIR

Thierry Vanbeselaere / candidat installateur sanitaire

Originaire de Comines, Thierry Vanbeselaere (48 ans) a travaillé depuis sa prime jeunesse à Warneton Industrie comme mouleur pour les équipements sanitaires jusqu'à la fermeture du complexe industriel de la Jatte. Durant toutes ces années, il a appris sur le tas. Désireux de voir reconnaître ses compétences officiellement, il s'est présenté au Centre de validation de Mouscron et a réussi brillamment les 4 épreuves de validation. Il travaille actuellement comme ouvrier d'entretien dans une institution scolaire de la région.

Maurin Bekaert / candidat aide-comptable

Parcours scolaire :

- humanités commerciales
- 1ère année de graduat en comptabilité dans l'Enseignement de promotion sociale
- actuellement en 3ème année de bachelor (graduat) en informatique

Expériences professionnelles

- divers postes d'ouvrier dans le textile

Statut socio-professionnel

- actuellement demandeur d'emploi

A la suite de ses humanités commerciales, Maurin Bekaert a toujours souhaité travailler dans le domaine de la comptabilité. Des expériences et des frustrations diverses l'ont amené à considérer qu'il fallait aller au-delà d'une formation qualifiante de fin de secondaire pour décrocher un emploi. C'est ce qui l'a amené à effectuer une année de graduat en comptabilité afin de conforter ses connaissances dans les matières commerciales. A l'issue de celle-ci, il a entamé une autre formation en informatique considérant que cette dernière était un plus appréciable et complémentaire à ses connaissances commerciales. Ayant été informé de l'existence du dispositif de validation des compétences, Maurin a voulu «se tester» afin de mesurer la fiabilité de ses ambitions et ce, avant de se lancer sur le marché de l'emploi. Ayant réussi 2 titres de compétence sur les 4 appréhendés, il envisage de représenter les épreuves échouées. L'accompagnement pédagogique mis en place par le Centre de validation de Mouscron lui permet d'effectuer un travail réflexif sur ses acquis et met en place une stratégie de remédiation des manquements constatés (ceci en parallèle avec la formation en informatique qu'il termine actuellement).

Qu'est-ce qu'un Titre de compétence ?

Il s'agit d'un document officiel qui atteste de la maîtrise d'une partie de métier.

Une épreuve de validation (mise en situation professionnelle) est organisée pour chacun des Titres de compétence. Chaque candidat peut choisir le ou les Titre(s) qu'il souhaite obtenir en fonction de ses compétences.

72 Titres de compétence relevant de 11 secteurs d'activité (alimentaire, automobile, construction, chimie, non-marchand, etc.) sont déjà disponibles.

Les Titres de compétence sont liés notamment aux métiers d'aide-ménagère, aide-comptable, coiffeur, coffreur, conducteur d'engins de terrassement, couvreur, carreleur, découpeur-désosseur, installateur sanitaire, maçon, mécanicien automatique, mécanicien d'entretien, opérateur de call center, opérateur de production, peintre en bâtiment, préparateur-vendeur en boucherie, technicien en usinage, etc.

Les Titres de compétence résultent de la collaboration entre les opérateurs publics d'enseignement et de formation, les employeurs, les travailleurs et les secteurs professionnels concernés (construction, alimentaire, tertiaire, chimie, électricité, coiffure, non-marchand, automobile, culture, etc).

Ceux-ci sont reconnus par la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF).

Pourquoi valider ses compétences ?

Pour **augmenter ses chances de décrocher un job**. Reconnus par Le FOREM et l'ORBEm, les Titres de compétence sont des atouts supplémentaires à l'embauche.

Pour **accéder aux formations**. Grâce aux Titres de compétence, une personne peut valoriser ses compétences, définir au mieux son parcours et alléger le programme de sa formation.



Comment peut-on obtenir un Titre de compétence ?

Pour faire valider ses compétences et obtenir un Titre de compétence, il faut réussir une épreuve de validation (mise en situation professionnelle). Celle-ci est gratuite moyennant la demande et l'inscription préalable auprès du Centre de validation.

Cette épreuve de validation confidentielle est organisée dans un **Centre de validation** (actuellement au nombre de 19) des compétences agréé en Wallonie ou à Bruxelles. En fonction des Titres de compétence concernés, il existe des Centres de validation notamment à Floreffe, Nivelles, Liège, Grâce-Hollogne, Châtelineau, Libramont, Ensival, Petit-Rechain, Heusy, Bruxelles-Ville, Neder-Over-Hembeek, aux Isnes, etc.

Les Titres sont accessibles à toute personne (H/F) **à partir de 18 ans**, quelle que soit la manière dont elle a acquis ses compétences.

Quelles perspectives après la validation ?

Garder le contact avec son conseiller.

Faire valoir son ou ses Titre(s) auprès de FOREM Formation, de Bruxelles Formation, de l'Enseignement de Promotion Sociale, de l'IFAPME et du SFPME.

Faire valoir son ou ses Titre(s) de compétence auprès des Services Publics de l'Emploi (Le FOREM ou l'ORBEM).

Présenter son ou ses Titre(s) lors d'un entretien d'embauche.

+ d'infos → Jennifer Wuilquot,
porte-parole de la Ministre-Présidente Marie Arena :
0475/53 68 42

www.validationdescompetences.be